

Préavis N° 17 - 2012 au Conseil communal

**Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice
2012, 2ème série**

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. G. Reichen, syndic

Pully, le 26 septembre 2012

Table des matières

1. Objet du préavis	3
2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires	3
3. Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal	4
4. Crédits supplémentaires demandés en 2^{ème} série	4
4.1. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles	4
4.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles	5
4.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle	5
4.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle	6
4.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité	6
4.3.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil	6
5. Récapitulatif des crédits supplémentaires au budget 2012, 2^{ème} série	6
6. Incidences sur le budget 2012	8
7. Conclusions	8

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement communal du Conseil communal et des directives de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une 2^{ème} série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2012.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires.

Montant net demandé : CHF 243'300.00.

2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

- Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis sont déposés en mai et en novembre. Les crédits supplémentaires sont répartis en trois catégories :
 - Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
 - Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation directe horizontale) ;
 - Les crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagée par la Municipalité.

3. Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal

Rappelons que le budget 2012 comprend les crédits supplémentaires suivants, déjà accordés par le Conseil communal, soit :

- Préavis N° 04-2012, crédits supplémentaires 1^{ère} série, pour un montant net de CHF 137'700.00.

4. Crédits supplémentaires demandés en 2^{ème} série

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2012, 2^{ème} série :

4.1. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

410 - Service technique (RAC)

Compte : 3185	Honoraires et frais d'expertises
Budget : CHF 95'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 28'000.00

Honoraires de géomètres, pour pallier le départ en congé maternité de la responsable du bureau du cadastre. Dépense compensée par un remboursement de l'assurance perte de gains. Etudes de trafic complémentaires, suite à des oppositions de riverains au projet de réfection des réseaux et de réaménagement routier à l'Avenue de l'Avenir.

510 - Classes enfantines, primaires

Compte : 3188	Frais de transports, primaires
Budget : CHF 80'300.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 10'000.00

Accompagnement supplémentaire des enfants suite au changement d'horaire des travaux manuels du Collège de Fontanettaz au Collège de Chantemerle ainsi qu'au déplacement de deux classes du Collège de Chantemerle au Collège de l'Annexe Ouest. Prolongation des horaires et ajout d'un transport supplémentaire à la piscine.

515 - Exploitation du bâtiment de l'Octogone

Compte : 3114	Achat de matériel, régie et scène
Budget : CHF 19'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 70'000.00

Remplacement de l'installation de sonorisation du Théâtre de l'Octogone.

520 - Enseignement secondaire

Compte : 3188.09

Abonnements des écoliers

Budget : CHF 71'000.00

Crédit supplémentaire demandé : CHF 71'000.00

Estimation trop optimiste des demandeurs de bons de transport. Dans le cadre de l'élaboration du budget 2012, nous avons prévu que 50% des ayants-droit feraient une demande. Or, il s'avère que plus du 90% des 404 élèves pulliérans habitant à plus d'un kilomètre de leur collège public ont déjà fait une demande de bons.

760 - Accueillantes en milieu familial

Compte : 3012

Salaires du personnel occasionnel

Budget : CHF 520'000.00

Crédit supplémentaire demandé : CHF 90'000.00

Augmentation des heures des mamans de jour suite à une recrudescence de la demande des parents. Dépense partiellement compensée par le remboursement de ces derniers.

4.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

Globalement les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles se présentent de la manière suivante :

Total crédits supplémentaires dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	269'000.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	-95'000.00
Crédits suppl. (montant net) - Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	174'000.00

4.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle**180 - Transports publics**

Compte : 3190

Contribution taxis

Budget : CHF 0.00

Crédit supplémentaire demandé : CHF 25'300.00

Montant de notre cotisation annuelle ordinaire à l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation sur le service des taxis (article 13 des statuts). Auparavant, ce montant était prévu dans le budget de la Police. Suite à la création de l'Association intercommunale de police Lausanne-Est, ce montant n'a pas été, par erreur, inclus dans le budget communal de l'année 2012.

650 - Défense contre l'incendie

Compte : 3030.02

Cotisations AVS-AC occasionnels

Budget : CHF 0.00

Crédit supplémentaire demandé : CHF 32'000.00

Suite à un contrôle de l'AVS, rattrapage AVS-AC sur les soldes dépassant la somme de CHF 2'300.00 par année, pour les années 2007 à 2012.

4.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

Ainsi, globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle, se montent à la somme de CHF 57'300.00.

4.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité**410 - Service technique (RAC)**

Compte : 3185

Honoraires et frais d'expertises

Budget : CHF 95'000.00

Crédit supplémentaire demandé : CHF 12'000.00

4.3.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil

Suite à un audit sur la gestion de projet, mesures de mise à jour en vue de l'amélioration de la gestion de projet. Réorganisation du bureau technique.

Ainsi, globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité se montent à la somme de CHF 12'000.00.

5. Récapitulatif des crédits supplémentaires au budget 2012, 2^{ème} série

En résumé, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à la 2^{ème} série de l'année 2012 se présentent de la manière suivante :

Crédits supplémentaires - Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	269'000.00
Crédits supplémentaires - Dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle	CHF	57'300.00
Crédits supplémentaires - Dépenses non engagées	CHF	12'000.00
Total des crédits supplémentaires demandés (montant brut)	CHF	338'300.00
Compensation par augmentation des revenus	CHF	-95'000.00
Total des crédits supplémentaires demandés (montant net)	CHF	243'300.00

Les demandes de crédits supplémentaires mentionnées dans le présent préavis, peuvent être résumées de la manière suivante :

Description des crédits supplémentaires	Chapitre	Rubrique budgétaire	Montant au budget (en CHF)	Crédits supplémentaires demandés		
				Augmentation de charges (en CHF)	Augmentation de revenus (en CHF)	Diminution de charges (en CHF)
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</u>						
Honoraires géomètre + études de trafic	410	3185	95'000	28'000	20'000	
Accompagnement supplémentaire des enfants	510	3188	80'300	10'000		
Octogone - Remplacement inst. sonorisation	515	3114	19'000	70'000		
Bon de transport élèves plus importants	520	3188.09	71'000	71'000		
Augmentation des heures des mamans de jour	760	3012	520'000	90'000	75'000	
Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles				269'000	95'000	0
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle</u>						
Cotisation réglementation service des taxis	180	3190	0	25'300	0	
Rattrapage AVS-AC sur soldes des pompiers	650	3030.02	0	32'000	0	
Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle				57'300	0	0
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal</u>						
Mesures m à j gestion projet + réorganisation	410	3185	95'000	12'000		
Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal				12'000	0	0
Total des crédits supplémentaires au budget 2012 - 2ème série				338'300	95'000	0

6. Incidences sur le budget 2012

	<u>Charges</u> (en CHF)	<u>Revenus</u> (en CHF)	<u>Résultat</u> (en CHF)
Budget 2012 voté par le Conseil communal	136'594'100.00	136'876'400	282'300.00
Crédits supplémentaires 1 ^{ère} série 2012, approuvés par le Conseil communal	167'700.00	30'000.00	-137'700.00
Crédits supplémentaires 2 ^{ème} série 2012	338'300.00	95'000.00	-243'300.00
Totaux	137'100'100.00	137'001'400.00	-98'700.00

7. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 17-2012 du 26 septembre 2012

vu le rapport de la Commission des finances,

décide

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2012, 2^{ème} série, tel que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 243'300.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 26 septembre 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire municipal



Ph. Steiner